

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2026 à 17h00 à Salle du Conseil de la CCBDP à Nyons**

Le Bureau communautaire, convoqué le 11 septembre 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire à Nyons

Secrétaire de séance : Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Nombre de voix délibératives : 30

Etaient présents : 28

Sébastien BERNARD, Christian TEULADE, Alain NICOLAS, Denis CONIL, Aurélie LOUPIAS, Christelle RUYSSCHAERT, Nadia MACIPE, Jean-Claude BRUS, Fabienne BARBANSON, Blandine ALVAREZ, Jean GARCIA, Alexandre PENIGAUT, Bruno EYSSERIC, Philippe CAHN, Joachim DUSAUGEY, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Alain FRACHINOUS, Patricia GIELLY, Didier GIREN, Jean-Michel LAGET, Philippe LEDESERT, Patricia NORMAND, Jean-Luc PERNET, Mireille QUARLIN, Olivier SARRAT, Odile TACUSSEL, Xavier THIERRY, Christian THIRIOT

Etaient absents ou excusés : 4

Pascale ROCHAS, Roland PEYRON, Claudine GOURDON, Didier GILLET

Excusés ayant donné procuration : 2

Coralie BIOUSSE donne procuration à Denis CONIL, Yoann GRONCHI donne procuration à Sébastien BERNARD

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Christian TEULADE

Commerce

2026-172 Dossier d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

La Communauté de communes est sollicitée par M. et Mme Pascal et Amélie PLANTEVIN qui gèrent le restaurant-traiteur La Détente (SARL La Détente) et qui souhaitent réaliser des investissements de rénovation, d'aménagement intérieur et d'achat de mobilier pour leur restaurant à Vinsobres.

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 73-2018 du Conseil communautaire du 10 avril 2018 approuvant la mise en place d'une aide directe aux entreprises commerciales et artisanales avec point de vente par convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° 235-2022 du Conseil communautaire du 20 décembre 2022 approuvant la signature d'une convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale ;

Vu la délibération n° 238-2024 du Conseil communautaire du 17 décembre 2024 approuvant la modification du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises ;

Vu la disponibilité des crédits inscrits au BP 2026 ;

Restaurant la Détente (SARL La Détente) situé au Pont de Mirabel à Vinsobres

Objet de la demande : rénovation de local, aménagement intérieur et achat de mobilier

Montant des investissements prévus : 69 335,46 € HT

Dépenses éligibles de la demande d'aide : 50 000 € HT

Subvention maximale demandée à la CCBDP : 5 000 €

Pour rappel, la subvention communautaire est plafonnée à 10 % maximum à hauteur de 50 000 € HT maximum d'investissement. Elle ne sera versée qu'après la réalisation des travaux et sur présentation des factures correspondantes.

L'entreprise a également sollicité une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 20 % maximum. La subvention apportée par la CCBDP permet d'enclencher le financement de la Région.

La CCBDP a provisionné une enveloppe budgétaire de 15 000 € pour 2026. Cette demande est la cinquième de l'année. L'enveloppe budgétaire disponible est consommée avec ce dossier.

Les 2 579,28 € complémentaires nécessaires seront pris à l'article 65742, code compétence 632-310 Aide à l'immobilier d'entreprise.

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECIDE

D'APPROUVER la demande de subvention de la SARL La Détente et le versement d'une subvention maximale de 5 000 euros à la suite des travaux qui seront réalisés et au versement des factures correspondantes ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT



Le Président,
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 28/09/2026

Mise en ligne le : 29/09/2026

Ampliation à :